

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Berre

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD 561c - Aménagement de la traversée de Charleval - Convention de fonds de concours.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération en date du 28 juin 2017, la commune de Charleval a demandé au Département d'incorporer dans son patrimoine routier la section de la RD 561c, située entre le PR 2+530 et le PR 6+020.

La commission permanente a approuvé ce reclassement par délibération en date du 15 décembre 2017.

La procédure de transfert d'un patrimoine routier du Département vers une collectivité, est en principe précédée de la remise en état, par le Département, de la chaussée concernée.

En accord avec la commune de Charleval, ces travaux seront réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage directe.

La participation du Département pour la réalisation des travaux de remise en état a été estimée conjointement à 908 548, 20 € ce qui représente le coût total des travaux de réfection de chaussée et 50 % du coût de la fourniture et pose des bordures et caniveaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL